

## La nouvelle convention FVP est signée

La nouvelle convention sur les FVP a été signée en avril. Grâce au talent de négociation du SEV et grâce aux 26'000 signatures sur la pétition « Touchez pas aux FVP », les pensionné-e-s continueront à recevoir des facilités de voyage à l'avenir – alors que l'OFT voulait les leur retirer. Les arguments de la PV étaient que ces facilités ne sont pas seulement une composante du salaire mais ont aussi effet sur les rentes. Celles-ci découlent en effet de salaires péjorés par rapport au reste du personnel fédéral (salaire assuré plus bas). Pour finir, cette argumentation a convaincu aussi le DETEC.

Pour celles et ceux qui sont à la retraite actuellement et pour les actifs qui seront retraités jusqu'au 31.12.2023, il n'y a pas de changement. Il faut toutefois que l'AG FVP soit renouvelé sans interruption pour que ce droit soit maintenu. Ceux qui partiront à la retraite à partir de 2024 bénéficieront d'une réduction de prix de 35%. Petite consolation : la part sur laquelle sont prélevés des impôts sera nettement plus faible.

Dès 2024, l'abonnement à demi-tarif ne sera malheureusement plus gratuit pour les nouveaux pensionné-e-s : ils le paieront 108 francs, avec un rabais de 35%. Les « anciens pensionné-e-s » continueront à le recevoir gratuitement.

Le prix des cartes journalières sera aussi relevé dès 2026 : le rabais ne sera plus alors que de 35%.

Tout compte fait, on peut être très satisfait du résultat obtenu – surtout si on pense que les FVP des pensionné-e-s étaient en grand danger. Nous remercions sincèrement le SEV car il s'est fortement engagé pour nous défendre.

Comité central SEV-PV